



1. Exercices fédéraux (TFC et PO)

Lucerne, 08.06.2022 - plu

Les Exercices fédéraux comprennent le:

- Tir fédéral en campagne (TFC) et les
- Programmes obligatoires (PO)

Leur organisation est soutenue par la Confédération qui met gratuitement la munition à disposition et octroie des contributions financières. La participation à ces exercices est donc gratuite.

Les participants sont libres dans le choix de la société auprès de laquelle ils veulent tirer le TFC.

Comme l'indique la devise du TFC, «**la participation prime le rang**», toutes les personnes intéressées peuvent y participer, car la compétition est libre de licence.

Sont admis tous les tireurs et toutes les tireuses, dès 10 ans révolus dans l'année en cours (principe du millésime), qu'ils soient membre ou non d'une société.

Les participants qui n'ont pas été formés à l'arme qu'ils vont utiliser doivent être pris en charge par la société auprès de laquelle ils veulent tirer est seront assistés par des personnes formées en conséquence.

Pour tout autre renseignement vous pouvez vous adresser à:

- a) Roland Rau (Préposé de la FST au TFC)
Courriel: Roland.Rau@swissshooting.ch
- b) Walter Brändli (Chef de la Division fusil 300m de la FST)
Courriel: Walter.Braendli@swissshooting.ch

2. Droit de participation

Ordonnance sur le tir hors du service (Ordonnance du Conseil fédéral sur le tir; 512.31)

Art. 12 Participation volontaire

¹ Peuvent être autorisés à participer à des exercices fédéraux:

- a. les Suisses qui ne font pas partie de l'armée;
- b. [les étrangers titulaires d'un permis d'établissement dans la mesure où la société de tir concernée a reçu de l'autorité militaire cantonale une autorisation pour leur participation;](#)
- c. [les étrangers sans permis d'établissement](#)
 1. s'ils ont présenté à l'autorité militaire cantonale une attestation officielle selon l'art. 9a, al. 1bis, de la loi du 20 juin 1997 sur les armes,
 2. si l'autorité compétente pour la loi sur les armes confirme l'authenticité de l'attestation prévue au ch. 1, et
 3. si l'autorité militaire cantonale a octroyé à la société de tir concernée une autorisation pour la participation des étrangers.

² Les ressortissants des Etats mentionnés à l'art. 12, al. 1, de l'ordonnance du 2 juillet 2008 sur les armes, doivent en plus être titulaires d'une autorisation de l'autorité cantonale compétente.

Ordonnance du DDPS sur le tir hors du service (Ordonnance du DDPS sur le tir; 512.311)

Art. 17 Droit de participation

¹ Le tireur qui a terminé son école de recrues ou qui a atteint l'âge de 20 ans pendant l'année est autorisé à participer une fois par année et par genre d'arme aux exercices fédéraux dans une société de tir, une fois avec l'arme portative et une fois avec l'arme de poing.

⁵ **Ne sont admis aux exercices fédéraux que les personnes qui garantissent un maniement sûr de l'arme. Les comités des sociétés répondent de leur admission.**

3. Tir fédéral en campagne (TFC)

Le développement du TFC est étroitement lié à l'introduction des Tirs obligatoires. Le premier Tir en campagne du 8 octobre 1872 sur la Montagne de Douanne (Twannberg) est considéré comme le précurseur de la manifestation actuelle, mais ce n'est qu'à partir de 1926 seulement, que tous les cantons participent au TFC. Le mode de mise en œuvre annuelle s'est établi en 1940.

Avec 145 000 participants actifs en 2006, il est considéré comme la plus grande manifestation de tir au monde. Chacun peut tirer tant le programme à 300 m au fusil que le programme au pistolet à 50m ou à 25m. Les armes utilisées pour le programme pistolet peuvent être choisies librement, dans la mesure où elles sont énumérées dans l'ordonnance de tir VBS (RS 512.311, art. 20, al. 6, qui renvoie au catalogue des moyens auxiliaires autorisés Règlement 27.132).

3.1 Programme 300m

Le programme à 300m (18 coups) est tiré avec le:

- a) Fusil d'assaut 90 ou 57, couché, sur bipied, ou avec le
- b) Mousqueton ou fusil long (toutefois sans avoir droit à la contribution fédérale) couché, à bras franc, sur appui ou sur bipied.

Exercice	Genre de feu	N de coups	Cible	Score maximum
1	Tir coup par coup 6 coups en 1 minute chacun ou 6 coups en 6 minutes marqués après chaque coup	6	B4	4 p.c., au total 24
2	Tir coup par coup rapide 2 x 3 coups en 60 secondes par série marqués à la fin	6	B4	4 p.c., au total 24
3	Tir coup par coup rapide 6 coups en 60 secondes marqués à la fin	6	B4	4 p.c., au total 24
Résultat maximum possible				72 points

Les tireurs qui totalisent 55 points (Elite et Seniors) ou plus reçoivent une mention honorable ainsi qu'une distinction-couronne pour 57 points ou plus.

3.2 Programme 25m

Les participants tirent au pistolet debout à bras franc ou à deux mains, à 25m.

Exercice	Genre de feu	N de coups	Cible	Score maximum
1	Tir coup par coup 3 coups en 20 secondes chacun marqués séparément	3	Cible pistolet- vitesse d'or- donnance	10 p.c., au total 30
2	Tir coup par coup rapide 5 coups en 50 secondes marqués à la fin	5	Cible pistolet- vitesse d'or- donnance	10 p.c., au total 50
3	Tir coup par coup rapide 5 coups en 40 secondes marqués à la fin	5	Cible pistolet- vitesse d'or- donnance	10 p.c., au total 50
4	Tir coup par coup rapide 5 coups en 30 secondes marqués à la fin	5	Cible pistolet- vitesse d'or- donnance	10 p.c., au total 50
Résultat maximum possible				180 points

Les tireurs qui totalisent 153 points (Elite et Seniors) ou plus reçoivent une mention honorable ainsi qu'une distinction-couronne pour 159 points ou plus.

3.3 Programme 50m

Les participants tirent au pistolet debout à bras franc ou à deux mains, à 50m.

Exercice	Genre de feu	N de coups	Cible	Score maximum
1	Tir coup par coup 6 coups en 1 minute par coup ou 6 coups en 6 minutes, marqués après chaque coup	6	B5	5 p.c., au total 30
2	Tir coup par coup rapide 2 x 3 coups en 60 secondes par série marqués à la fin	6	B5	5 p.c., au total 30
3	Tir de vitesse 6 coups en 60 secondes marqués en fin de série	6	B5	5 p.c., au total 30
Résultat maximum possible				90 points

Les tireurs qui totalisent 58 points (Elite et Seniors) ou plus reçoivent une mention honorable ainsi qu'une distinction-couronne pour 63 points ou plus.

4. Programme obligatoire

4.1 Programme 300m

Le programme à 300m est tiré avec l'arme personnelle, soit le Fusil d'assaut 90 ou 57, en position couché, sur bipied.

Exercice	Genre de feu	N de coups	Cible	Score maximum
1	Tir coup par coup	5	A5	5 p.c., au total 25
2	Tir coup par coup	5	B4	4 p.c., au total 20
3	Tir rapide 1 x 2 coups et 1 x 3 coups marqués à la fin	5	B4	4 p.c., au total 20
4	Tir rapide 1 x 5 coups marqués à la fin	5	B4	4 p.c., au total 20
Résultat maximum possible				85 points

Les tireurs qui totalisent 66 points (Elite et Seniors) ou plus reçoivent une mention honorable

4.2 Programme 25m

Les participants tirent au pistolet debout à bras franc ou à deux mains, à 25m.

Exercice	Genre de feu	N de coups	Cible	Score maximum
1	Tir coup par coup	5	Cible pistolet- vitesse d'or- donnance	10 p.c., au total 50
2	Tir coup par coup rapide 5 coups en 50 secondes marqué à la fin	5	Cible pistolet- vitesse d'or- donnance	10 p.c., au total 50
3	Tir coup par coup rapide 5 coups en 40 secondes marqué à la fin	5	Cible pistolet- vitesse d'or- donnance	10 p.c., au total 50
4	Tir coup par coup rapide 5 coups en 30 secondes marqué à la fin	5	Cible pistolet- vitesse d'or- donnance	10 p.c., au total 50
Résultat maximum possible				200 points

Les tireurs qui totalisent 175 points (Elite et Seniors) ou plus reçoivent une mention honorable

4.3 Programme 50m

Les participants tirent au pistolet debout à bras franc ou à deux mains, à 50m.

Exercice	Genre de feu	N de coups	Cible	Score maximum
1	Tir coup par coup	5	P4	4 p.c., au total 20
2	Tir coup par coup rapide 1 x 5 coups en 60 secondes chacun	5	P4	4 p.c., au total 20
3	Tir coup par coup	5	B5	5 p.c., au total 25
4	Tir coup par coup rapide 1 x 5 coups en 30 secondes chacun	5	B5	5 p.c., au total 25
Résultat maximum possible				90 points

Les tireurs qui totalisent 70 points (Elite et Seniors) ou plus reçoivent une mention honorable















5. Distinctions

Le tireur qui a obtenu huit mentions honorables du Programme fédéral obligatoire et huit mentions honorables du Tir fédéral en campagne à droit à une médaille de maîtrise en campagne. Trois médailles de la FST sont remises pour chaque distance. La plupart des cantons attribuent une récompense cantonale après la réception de la 3^e médaille de maîtrise en campagne de la FST.

6. Garder son arme à la fin du service militaire



Waffe ins Eigentum übernehmen am Ende der Dienstzeit?
Garder son arme à la fin du service militaire?
Tenere in proprietà l'arma alla fine del servizio militare?

	<p>Für das Stgw 90 musst du:</p> <ul style="list-style-type: none">  <input checked="" type="checkbox"/> Einen gültigen Waffenerwerbsschein deines Wohnkantons besitzen  <input checked="" type="checkbox"/> In den letzten 3 Jahren 2 mal das Feldschiessen 300m absolviert haben  <input checked="" type="checkbox"/> In den letzten 3 Jahren 2 mal das Obligatorische 300m absolviert haben 	<p>Pour le F ass 90, tu dois:</p> <ul style="list-style-type: none">  <input checked="" type="checkbox"/> Posséder un permis d'acquisition d'armes valide du canton de ton lieu de domicile  <input checked="" type="checkbox"/> Avoir effectué 2 fois le Tir en campagne 300m ces 3 dernières années  <input checked="" type="checkbox"/> Avoir effectué 2 fois le Tir obligatoire 300m ces 3 dernières années 	<p>Per il F ass 90 è necessario:</p> <ul style="list-style-type: none">  <input checked="" type="checkbox"/> Disporre di un permesso d'acquisto armi valido del proprio cantone di residenza  <input checked="" type="checkbox"/> Aver assolto almeno 2 volte il tiro in campagna a 300m negli ultimi 3 anni  <input checked="" type="checkbox"/> Aver assolto almeno 2 volte il programma obbligatorio a 300m negli ultimi 3 anni
	<p>Für die Pistole 75 musst du:</p> <ul style="list-style-type: none">  <input checked="" type="checkbox"/> Einen gültigen Waffenerwerbsschein deines Wohnkantons besitzen 	<p>Pour le pistolet 75, tu dois:</p> <ul style="list-style-type: none">  <input checked="" type="checkbox"/> Posséder un permis d'acquisition d'armes valide du canton de ton lieu de domicile 	<p>Per la pistola 75 è necessario:</p> <ul style="list-style-type: none">  <input checked="" type="checkbox"/> Disporre di un permesso d'acquisto armi valido del proprio cantone di residenza



Weitere Informationen
 Plus d'informations
 Ulteriori informazioni
www.swissshooting.ch

Deine Waffe ist weitaus mehr wert als der verlangte Betrag inkl. der Verwaltungskosten!

Ton arme vaut bien plus que le montant demandé y compris les frais de gestion!

La tua arma vale molto di più dell'importo richiesto, compresi i costi amministrativi!